

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

SESSION COMMEMORATIVE
(14-24 octobre 1970*)

1865e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 14 octobre 1970,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 21 de l'ordre du jour:

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Discours de l'honorable Mitchell W. Sharp, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada	1
Discours de S.A.R. la princesse Ashraf Pahlavi, chef de la délégation de l'Iran et envoyée personnelle de Sa Majesté Impériale	4
Discours du général Ernesto Montagne, premier ministre du Pérou	5
Discours de M. Christian Palamas, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Grèce	7
Discours de M. Sylvestre Nsanzimana, ministre de la coopération internationale du Rwanda	8

Pages

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous sommes réunis ici pour réaffirmer notre foi dans la Charte des Nations Unies et nous engager à nouveau à faire de ses principes une réalité vivante.

2. Nous sommes réunis en un moment solennel alors que le monde continue de connaître de graves dangers. Nos pensées vont d'abord vers la paix et vers ce que nous devons faire pour la renforcer. Les Nations Unies remontent à une génération. La plupart de ceux qui vivent maintenant n'ont pas eu une connaissance directe de l'épreuve universelle qui a donné naissance à l'Organisation. Nous devons veiller à ce qu'une telle expérience demeure à jamais étrangère à ces hommes, à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants.

3. Les canons continuent de se faire entendre dans certaines parties du monde et des milliers d'hommes soignent leurs blessés et pleurent leurs morts. Nous devons nous efforcer d'apporter la paix à tous les pays. La paix, c'est plus que l'absence de guerre: les nations du monde doivent vivre ensemble dans des relations d'amitié. La déclaration qui nous sera soumise à la présente session proclamera cette vérité même.

* Les 1865^e à 1870^e, 1872^e à 1879^e et 1881^e à 1883^e séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

4. Avec la paix, la justice et le progrès constituent les thèmes de cet anniversaire. N'oublions jamais que des millions d'êtres humains continuent de vivre dans la faim et la misère, que des millions se voient encore refuser la jouissance de leurs droits fondamentaux. Donnons un élan nouveau et vigoureux à nos travaux, qui sont destinés à apporter une vie meilleure et plus digne à tous les hommes.

5. Le monde écoutera ce que nous dirons; le monde suivra ce que nous ferons en cette session commémorative. Que nos paroles et surtout nos actes jettent au moins une lueur d'espoir sur l'avenir et mettent en déroute les prophètes du malheur.

6. Encourageons tout ce qui nous unit et non pas ce qui nous sépare. Donnons au monde des raisons de dire: c'étaient là des hommes dévoués. Ils ne se bornaient pas à prendre des poses et à tergiverser, mais s'efforçaient simplement et sincèrement de soulager les souffrances qui pèsent si lourdement sur l'humanité.

7. Je donne la parole à S. E. l'honorable Mitchell W. Sharp, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada.

8. **M. SHARP** (*interprétation de l'anglais*): Le Canada est très honoré d'ouvrir la discussion à cette session commémorative qui marque le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Lorsqu'on célèbre un anniversaire, il est d'usage de se tourner vers le passé et vers l'avenir, de s'arrêter un instant pour réfléchir. Dans l'histoire des Nations Unies, ce quart de siècle est une étape qui nous offre l'occasion de faire un examen de conscience. La nécessité d'un tel examen a des raisons plus profondes et plus graves.

9. Le mécontentement général dans lequel le monde est plongé provient, à mon avis, de la vive anxiété qui étirent tous les peuples: angoisse au spectacle d'un monde ravagé par des conflits sanglants, inquiétude devant les perspectives économiques, appréhension quant à la valeur et au sens de la vie humaine, incertitude au sujet de la qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et de la terre dont nous tirons notre subsistance.

10. Ce désenchantement ne se manifeste pas seulement chez certains Etats. Il dépasse les luttes idéologiques, franchit les barrières entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud. Il étirent les pays en voie de développement et les pays dotés d'une technique avancée, les nations représentées dans cette enceinte et celles qui ne le sont pas encore. Ce désenchantement se manifeste le plus clairement chez les jeunes, les opprimés, les parias et les pauvres. Mais on le remarque de plus en plus chez les hommes dans la

fleur de l'âge, chez ceux qui connaissent la réussite matérielle. Il frappe également le pasteur et le troupeau.

11. Nous traversons une crise de confiance qui s'étend à tous les domaines où l'homme s'interroge sur les institutions qu'il a créées. Les organisations gouvernementales, judiciaires, éducatives, ecclésiastiques, toutes les grandes structures du monde civilisé sont mises en question. La façon dont elles réagissent ajoute souvent à ce désenchantement. On conteste la valeur actuelle des institutions, leur compétence, leur utilité, jusqu'à leur raison d'être.

12. Aujourd'hui, en ce lieu, c'est le désenchantement à l'égard des Nations Unies que nous devons examiner. Il ne s'arrête pas au seuil de cette salle. Il existe, j'en suis persuadé, chez chaque délégation présente ici aujourd'hui. Le monde tel que nous le voyons nous offre peu de raisons de nous consoler, encore moins de nous féliciter et de nous dire satisfaits. Pourtant, nous avons accompli de grandes choses.

13. Aux jours les plus sombres de la seconde guerre mondiale, alors qu'ils combattaient pour leur existence même, les chefs d'Etat ont conçu l'idée d'une organisation et d'un ordre mondial qui apporteraient à l'homme paix, sécurité, prospérité et dignité. En 1945, à San Francisco, les nations fondatrices ont fait un effort d'imagination sans précédent. Au milieu du désordre et de la souffrance, elles ont décidé que l'ordre prévaudrait, elles ont tourné le dos aux ténèbres et à la mort pour faire face à un avenir de lumière et de vie. La Charte était et demeure une remarquable réalisation.

14. Quelques années plus tard, le monde s'est trouvé divisé par ce qu'on a appelé la guerre froide. C'est le premier grand défi que les Nations Unies ont dû relever. Elles y sont parvenues. Au cours de la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies a donné le jour à une famille d'institutions destinées à améliorer les conditions de vie sur terre, tâche d'importance capitale qu'elles poursuivent toujours avec énergie et dévouement.

15. Même aux moments les plus angoissants de la guerre froide, les nations se sont retrouvées ici. Elles ne se sont peut-être guère entendues, mais elles ont tout au moins échangé des vues. Les questions n'ont peut-être pas été réglées, mais elles ont été discutées. L'affrontement a donné lieu à la communication. Et nous avons accompli certaines choses. Nous avons endigué des conflits régionaux qui auraient pu dégénérer en guerre mondiale. Nous avons négocié, dans le domaine des finances et du commerce, des ententes de coopération indispensables à la prospérité mondiale de demain comme d'aujourd'hui. Des traités des Nations Unies ont commencé à réglementer les armements, question qui préoccupe de plus en plus l'opinion mondiale. A mesure que de nouveaux pays voyaient le jour, il a fallu reconnaître la nécessité d'aider le développement à l'échelle internationale et prendre des mesures à cet effet. Dans plusieurs cas, les Nations Unies ont hâté la fin du colonialisme, déclaré incompatible avec la dignité de l'homme. La discrimination raciale étant reconnue comme intolérable, l'élimination de ce fléau est devenue un objectif de premier plan. Voilà donc quelques-unes de nos grandes réalisations positives, constructives et évidentes.

16. Il en est d'autres, qui ne sautent pas aux yeux. Dans cette enceinte, les porte-parole des nations poursuivent des discussions de plus en plus spécialisées, des négociations de plus en plus fructueuses. Ils se réunissent ici, comme nous le faisons aujourd'hui, et participent à une conférence permanente. La notion d'ensemble de la diplomatie s'en trouve profondément modifiée. Aux négociations serrées, protocolaires, dirigées par une bureaucratie d'élites, succède un vaste brassage d'idées auquel participent des pays entiers avec leurs dirigeants. Cette organisation a consacré le droit des petits pays à se faire entendre, même lorsque les grandes puissances mènent les négociations.

17. Pourquoi, alors, ce désenchantement, ce sentiment d'insuffisance, ce malaise à l'égard des Nations Unies? J'y vois quatre facteurs essentiels, quatre causes fondamentales. Il y en a assurément d'autres.

18. La première consiste peut-être dans la disparité entre les grands espoirs de 1945 et le lent progrès accompli au cours des 25 dernières années. Il était légitime d'avoir de grands espoirs en 1945, car tant de choses semblaient possibles à l'époque.

19. Parmi les dates fatidiques de l'histoire, il y a eu de nombreuses années de grands accomplissements, mais il y en a peu qui atteignent l'importance de 1945. Quand donc a-t-on connu un tel soulagement et une telle détermination de créer un meilleur avenir? Quand donc a-t-on vu des événements aussi horribles, des manifestations aussi épouvantables de la capacité de l'homme de se détruire lui-même? Quelle autre année a pu rassembler tous les éléments et d'un enfer présent et d'un paradis futur? En 1945, l'homme a atteint une certaine maturité. Depuis qu'il a fabriqué le premier outil de pierre, l'homme n'avait jamais eu les connaissances et la capacité voulues pour faire face à presque tous ses besoins. Depuis qu'il s'était joint à d'autres pour former la première tribu, l'homme n'avait jamais pu concevoir les institutions nécessaires à la conduite efficace et pacifique de ses affaires. Depuis qu'il avait frappé son frère pour la première fois dans un accès de colère, l'homme n'avait jamais eu la possibilité de détruire non plus seulement son voisin ou son ennemi, mais la race humaine tout entière. Depuis des siècles, ces possibilités humaines ont nourri les rêves ou les cauchemars des hommes de science et des inventeurs, des poètes et des philosophes, des hommes de guerre et des hallucinés. Mais elles ont toujours échappé à l'homme jusqu'en 1945. En quelques semaines d'inspiration, de révélation et de terreur, il les a tenues dans ses mains.

20. Cette semaine, nous aurons l'occasion de réfléchir sur l'usage ou l'abus que nous avons fait de ces connaissances et de ces capacités au cours des années qui se sont écoulées depuis la signature de la Charte. Nous serions mal avisés, ce faisant, de jeter trop de blâme sur l'Organisation elle-même ou sur sa charte. Car la Charte représente une réussite politique remarquable. Elle a introduit dans le monde une norme minimale de conduite, un niveau au-dessous duquel aucun Etat ne devait descendre. L'intention des auteurs de la Charte n'était pas de mettre une borne au civisme international. Si l'Organisation n'est pas encore parvenue à répondre à l'attente de 1945, ce n'est pas une raison pour que les Etats ne se conforment pas à l'esprit comme à la lettre de la Charte. Car c'est aux Etats Membres qu'in-

combent les obligations de la Charte. Ce sont eux qui sont responsables, au premier chef, de l'énergie ou de l'inertie de l'Organisation. Et cette responsabilité n'est atténuée en rien par le fait que l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore aussi efficace que la Conférence de San Francisco l'avait espéré. Tous les Etats Membres sont en partie responsables des faiblesses de l'Organisation, de même qu'ils contribuent tous à sa force.

21. J'ai parlé tout à l'heure de la coïncidence, en 1945, de la réussite politique et du progrès scientifique. Le grand paradoxe de cette époque est assurément que les pays fondateurs ne se sont pas rendu compte que l'ère nucléaire venait de naître. Cela nous paraît d'autant plus inconcevable aujourd'hui lorsque nous constatons que la Charte et la bombe atomique prenaient forme en même temps.

22. La science a tellement devancé la politique au cours des 25 dernières années que toutes nos institutions politiques, et surtout l'Organisation des Nations Unies, nous semblent de moins en moins valables. De quelle autre façon pouvons-nous aujourd'hui penser aux discussions sur le désarmement au cours des années 50, par exemple, alors que des bombes de plus en plus puissantes explosaient dans l'atmosphère, nous menaçant ainsi des effets des radiations ionisantes? Alors que nous étions aux prises avec les maux séculaires du monde: la faim, la maladie et l'analphabétisme, les efforts de la science mettaient sur orbite le Spoutnik en 1957 et, une douzaine d'années plus tard, envoyaient des hommes dans la Lune aller et retour. Comment pouvions-nous espérer combler le fossé entre les riches et les pauvres, alors que la science nous échappait tout à fait?

23. Si les gouvernements au cours des 25 prochaines années montrent autant d'indifférence qu'ils l'ont fait par le passé, ou bien la science détruira l'homme ou bien elle le réduira à l'esclavage. C'est pure fantaisie que de croire que la science est inévitablement au service de l'homme. Il est beaucoup moins certain aujourd'hui qu'en 1945 que l'homme pourra rester maître de sa destinée.

24. Il n'est assurément pas question de vouloir freiner la marche de la science, mais j'estime que nous devons trouver un moyen de mettre la science et la technique au service de l'homme, en vue d'améliorer la condition humaine et non de la dégrader. A l'échelle nationale, nous y parvenons en examinant les accords existants ou en en créant de nouveaux, selon la méthode qui se révèle la plus efficace. Avec la même prévoyance et la même énergie, nous devons transporter cette action à l'échelle internationale en vue de contrecarrer les répercussions nuisibles de la marche implacable de la science. Nous devons canaliser sa grande puissance vers un effort de coopération dans l'intérêt de tous les hommes.

25. L'Organisation des Nations Unies n'ignore pas ce besoin. Elle a déjà commencé à prendre des mesures dans des domaines tels que les communications, les transports, l'espace extra-atmosphérique, l'environnement et les utilisations pacifiques du fond des mers.

26. Un troisième élément important qui contribue au désenchantement est le fait que l'ONU a souvent été tenue à l'écart ou qu'elle n'a pas voulu prendre parti, alors que de

grands événements mondiaux se déroulaient, que des crises sérieuses éclataient, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Berlin, le Viet-Nam et la Tchécoslovaquie viennent immédiatement à l'esprit, mais ce ne sont que les exemples les plus frappants. Pour d'autres critiques, il est inconcevable que cette organisation prétende à une certaine importance dans le monde d'aujourd'hui, alors qu'elle exclut depuis des décennies les représentants de pays qui forment une partie considérable de la population mondiale.

27. J'estime enfin que certains des buts, des intérêts et des valeurs, qui jouissaient en 1945 d'un grand attrait et d'un appui solide au sein de l'Organisation, ne sont plus de ceux qui prédominent ici ni de ceux qui motivent les pays et les individus.

28. Les préoccupations de l'ONU reflétaient naguère celles de ses membres, pour la plupart de race blanche et d'origine européenne. Elles ont changé radicalement et rapidement, à mesure que de nouveaux groupes humains et de nouvelles régions accédaient à l'Organisation. Hier, nous avons célébré le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'année en cours marque le début de la deuxième Décennie pour le développement. Nos préoccupations ont changé aussi, mais pas assez vite peut-être, pour répondre aux exigences et aux aspirations nouvelles d'un monde qui évolue rapidement. Il est inévitable que de tels changements bouleversent nos habitudes et fassent naître un certain désenchantement. L'Organisation des Nations Unies et chacune des nations qui la composent doivent emboîter le pas.

29. Nous n'avons peut-être pas suffisamment acquis les réflexes intellectuels et les mécanismes nécessaires pour réagir aux changements brusques. Il ne fait aucun doute que nous apprenons à nous adapter, mais je ne suis pas sûr que nous le fassions assez rapidement. Comment savoir de combien de temps nous disposons?

30. J'ai tenté d'insuffler à notre discussion un caractère positif et constructif. J'ai voulu éloigner du même coup la tentation des félicitations complaisantes, des accusations réciproques et, surtout, de l'indifférence totale.

31. Si nous, qui sommes membres de cette organisation, avons la volonté de le faire, nous pouvons accomplir tout ce que nous voulons: les objectifs de notre charte, le maintien de ce fragile équilibre de la nature dont nous avons tous besoin pour survivre, les aspirations de tous les hommes à une vie faite pour des êtres humains, non pas pour des robots sans âme, ni pour les masses inertes du 1984 d'Orwell, mais pour des êtres pleins de chaleur et de vie, pour ces hommes au nom de qui parle la Charte.

32. Quel que soit notre pays d'origine, quelles que soient nos structures constitutionnelles, quelles que soient nos lettres de créance, nous représentons tous des personnes humaines. En fin de compte, ce sont elles qui profitent de ce que fait l'ONU et qui souffrent de ce qu'elle ne fait pas.

33. Tous les peuples de la Terre le savent maintenant. Grâce aux satellites et aux systèmes très perfectionnés de communications immédiates, ils peuvent nous observer continuellement à l'heure actuelle. Ils sauront le pourquoi

et le comment si nous ne tenons pas nos engagements envers eux. Tous les hommes savent aujourd'hui ce qu'ils attendent de nous, même s'ils sont parfois incapables d'exprimer leurs avis ou de formuler leurs idées. Ils en ont assez d'entendre parler de guerres et d'armements, de discrimination sociale et de disparités économiques; ils veulent que disparaissent la haine et l'hypocrisie, la pompe et la prétention dans les relations entre les hommes.

34. Si nous agissons ensemble, je crois que nous pourrions accomplir tout ce que nous nous proposons de faire, à condition que nous ayons la volonté ferme et soutenue de réussir. Nous sommes capables de trouver les moyens de réduire les tensions qui menacent de dégénérer en un conflit mondial. Nous sommes capables de trouver un équilibre afin que les populations croissantes aient une part équitable des ressources du globe. Nous pouvons réduire les armements de manière à ne pas menacer la sécurité d'un pays quelconque. Nous pouvons régler les disparités qui opposent les pays pauvres aux pays riches. Nous pouvons éliminer ou réduire les facteurs qui menacent notre milieu humain.

35. Ces problèmes débordent les frontières nationales et régionales, et ils ne sauraient être réglés de façon unilatérale. Même si les efforts concertés nous échappent pour le moment, pour des raisons en partie indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons pas et ne devons pas chercher à nous soustraire à nos obligations, tant comme membres individuels que comme groupes de membres. Nos obligations en vertu de la Charte demeurent intactes et rien ne nous empêche de nous en acquitter unilatéralement.

36. Individuellement, les pays peuvent s'abstenir d'avoir recours à la force et à la violence dans leurs relations internationales. Ils ne sont pas forcés de consacrer leurs connaissances et leurs ressources à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres armes également capables de destruction massive. Il leur est possible d'affecter une part grandissante de leurs ressources au développement économique et social, à des mesures en vue de contrôler le milieu, à l'amélioration de la qualité de la vie. A titre individuel, nous pouvons agir à l'échelle nationale afin de veiller à la dignité de l'homme.

37. Si chaque pays représenté ici aujourd'hui fait tout son possible pour mettre de l'ordre chez lui et pour établir des relations amicales avec d'autres Etats, une partie de la grande tâche des Nations Unies sera réalisée. Si les Etats Membres se rendent ici sachant qu'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire sur leur propre territoire — ce qui n'est le cas pour aucun pays, je crois — ils trouveront moins de problèmes à régler et ceux qui demeurent seront plus faciles à résoudre.

38. Je parle aujourd'hui au nom du Canada et mon pays s'engage à appuyer pleinement l'Organisation des Nations Unies au cours des années à venir. Nous ne pouvons pas, ensemble ou séparément, résoudre tous les problèmes de l'humanité du jour au lendemain. Le désenchantement et l'inquiétude feront toujours partie de l'expérience commune de l'homme. Si nous avons la volonté, le courage et la patience voulus, nous pouvons faire plus de progrès au cours des 25 prochaines années qu'au cours des 25 dernières. La jeunesse de notre temps et des temps futurs

recevrait ainsi de nous une organisation à la hauteur de ses tâches, et un monde où elle pourra bâtir à son tour sur les bases que nous avons jetées.

39. Le PRESIDENT: Je donne la parole à S. A. R. la princesse Ashraf Pahlavi, chef de la délégation de l'Iran et envoyée personnelle de Sa Majesté Impériale.

40. S. A. R. la princesse Ashraf PAHLAVI: J'ai l'honneur, en tant qu'envoyée personnelle de mon frère et mon souverain, de lire le message qu'il a adressé à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies:

“Un quart de siècle nous sépare de l'instant historique où fut élaborée, dans l'enthousiasme et l'espoir, la Charte des Nations Unies en vue d'assurer la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière. C'est certes une courte période au regard de la vie d'une organisation internationale comme la nôtre, mais néanmoins suffisante pour s'interroger sur l'efficacité de l'œuvre accomplie.

“Si 25 ans d'efforts continus ont mis en lumière des limitations certaines, il n'en faut pas, pour autant, oublier de nombreuses réalisations concrètes. Le danger d'une guerre nucléaire et totale se trouve atténué, mais la paix demeure précaire. La plupart des peuples coloniaux ont accédé à l'indépendance, mais le colonialisme n'est pas encore complètement déraciné. La Déclaration universelle des droits de l'homme a répandu une lumière nouvelle sur le globe, mais le racisme continue de sévir ici et là. La coopération internationale pour le développement a connu un progrès certain, mais le fossé qui sépare les pays riches des autres s'est creusé. La révolution scientifique et technologique a ouvert des horizons inespérés au progrès, mais la maladie, la faim et l'ignorance étendent leur ombre menaçante sur de larges continents.

“Le bilan s'affirme plus positif qu'il ne paraît au premier abord. Car la notion de coopération tend à supplanter celle de conflit grâce à un mouvement dont la lenteur ne justifie nullement le doute quant aux résultats escomptés. L'unique question est de savoir comment réduire plus rapidement la distance entre les principes de la Charte et leur application par la communauté internationale, afin de restaurer la confiance des hommes en la vertu de l'Organisation.

“A cet égard, il appartient aux gouvernements d'opposer au pessimisme ambiant leur volonté renouvelée d'honorer les obligations de la Charte et les décisions de l'Organisation, et tout particulièrement de renoncer au recours à la force pour résoudre les conflits; de se conformer aux lois d'assistance mutuelle et de tolérance; de réaliser la justice et la liberté; de coopérer en vue de l'élimination de la pauvreté et de la guerre. En un mot, une plus grande harmonisation entre les politiques nationales et les buts définis par la Charte permettra de mettre en œuvre plus aisément les objectifs ultimes de la communauté internationale. Les Etats Membres doivent, en planifiant leurs politiques nationales, tenir compte des décisions et recommandations adoptées collectivement au sein de l'Organisation et conformer leur conduite aux obligations et à l'esprit de la Charte.

“Les Nations Unies ont, par le passé, contribué à décoloniser le monde et à aider les nations à réaliser leur indépendance. Le nombre des Etats Membres est deux fois et demie plus grand qu'en 1945. Cet élargissement doit se poursuivre jusqu'à l'universalité afin que l'Organisation englobe toutes les nations éprises de paix qui s'engagent à respecter la Charte. C'est à cette condition seulement qu'elle pourra parler avec autorité au nom de tous les peuples de la Terre.

“L'Organisation doit également déployer des efforts plus importants en vue d'aider les pays en voie de développement à réduire l'écart entre eux et les nations industrialisées. A cet égard, elle doit accorder une attention soutenue à la réalisation entière des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

“Pour sa part, l'Iran s'est toujours efforcé d'appliquer les principes de la Charte, tant sur le plan national que dans ses relations avec les autres pays. Nous nous sommes prononcés pour l'universalité de l'Organisation. Dans le cadre de notre politique extérieure, nous avons établi des relations amicales et de coopération étroite avec nombre de pays, même lorsque leur structure politique et sociale était différente de la nôtre. Nous avons pris l'initiative d'activer sur le plan international la lutte contre l'analphabétisme. Nous avons suggéré la création d'un corps international de volontaires permettant à la jeunesse de participer au développement de l'humanité entière.

“Certes, notre expérience n'est pas unique. Nous la citons parce que nous la connaissons mieux et qu'elle nous semble démontrer que chaque Etat peut, s'il le veut, apporter une contribution positive à l'élaboration d'un monde meilleur. Nous croyons fermement qu'en joignant nos efforts dans de telles voies, nous pourrions faire des Nations Unies l'instrument de paix, de justice et de progrès qu'avaient en vue ses fondateurs en 1945.”

41. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je donne la parole à S. E. le général Ernesto Montagne, premier ministre du Pérou.

42. Le général **MONTAGNE** (*interprétation de l'espagnol*): En tant que représentant du Gouvernement révolutionnaire du Pérou, je participe à la présente session commémorative qui, sans nul doute, a une profonde signification historique vu qu'elle rappelle les circonstances tragiques qui ont donné naissance à la Charte de San Francisco. Les Nations Unies représentaient alors la grande espérance des peuples, qui virent dans cette organisation l'instrument indispensable pour établir, sur les décombres de la guerre, un monde meilleur dans lequel, grâce à la coopération entre les peuples, l'humanité serait libérée des fléaux de la faim, de la misère, de la maladie et de l'ignorance ainsi que de la peur de la guerre en établissant un système qui garantisse la paix et la sécurité internationales.

43. Animé de la même foi qu'au moment de la signature de la Charte et également ferme dans son adhésion aux nobles principes et objectifs de cet instrument, le Pérou vient maintenant réaffirmer qu'il est un pays épris de paix et respectueux du droit.

44. Il y a 25 ans, à la fin d'une hécatombe mondiale, les représentants de 50 nations se sont réunis à San Francisco pour rédiger la charte constitutive d'une organisation chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales.

45. Tel fut le premier pas vers ce que l'on croyait devoir être une paix totale et permanente, et un monde plein d'espoir vit dans l'Organisation naissante un instrument international très noble et très efficace.

46. L'après-guerre, que les Nations Unies ont vécue pendant leurs 25 ans d'existence, a été marquée par l'opposition pénible entre une structure juridique, avec toutes ses limitations et ses faiblesses, et le pouvoir croissant de destruction en masse dont disposaient les superpuissances.

47. En cette occasion commémorative, il y a lieu de réfléchir, avec réalisme, sur le rôle qu'a joué notre organisation pendant ce quart de siècle et de décider de la route que les Etats Membres devront suivre s'ils veulent sincèrement corriger les erreurs du passé et donner à notre organisation sa pleine capacité d'action et une efficacité totale afin qu'elle puisse atteindre son objectif principal — le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

48. Alors que la Société des Nations n'avait pas interdit le recours à la guerre, les Nations Unies ont constitué un engagement définitif, de la part des Etats Membres, de proscrire la menace de la force ou le recours à celle-ci et de confier le pouvoir de dissuasion de toutes formes d'agression au système de sécurité collective établi par la Charte de San Francisco.

49. Nous devons reconnaître que ce système de sécurité collective, bien qu'il ait évité quelques conflits internationaux, s'est vu sérieusement affaibli du fait que les principaux problèmes qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales ne lui ont pas été soumis, mais ont été laissés à l'arbitraire d'une politique de puissance qui a graduellement sapé le prestige de l'Organisation. Les conflits du Viet-Nam et du Proche-Orient en sont des exemples flagrants.

50. Les efforts en vue d'assurer un désarmement général et complet sont liés à la sécurité collective. Jusqu'à présent, dans ce domaine, on a fait peu de progrès dans la lutte contre la course aux armements entre les grandes puissances et vers la disparition du spectre d'une guerre nucléaire.

51. Le jeu de la politique internationale au sein de l'Organisation a eu pour résultat une rivalité dangereuse entre, d'une part, les grandes puissances dont les actes et les décisions restent systématiquement en marge du système qu'elles ont elles-mêmes créé à San Francisco et qui leur a confié la responsabilité du maintien de la paix, et, d'autre part, le tiers monde qui s'efforce d'établir une paix réelle et un ordre international de caractère universel fondé non sur la politique de puissance ou l'équilibre de la terreur, mais sur l'harmonie qu'assure la coopération entre les Etats Membres dans les domaines politique, social et économique.

52. Le système qui existe aux Nations Unies n'accorde pas à la communauté internationale la participation active qui

lui revient; par contre, à cause de leur puissance, certains pays occupent une situation prédominante alors que la grande majorité des autres se voit privée de la possibilité de participer aux décisions politiques, ce qui est pourtant le droit légitime de tous les membres de la communauté internationale, conformément au principe de l'égalité juridique des Etats. Si la communauté internationale pouvait jouer le rôle qui lui revient, l'Organisation parviendrait à surmonter sa paralysie actuelle et à assurer le respect universel de toutes ses décisions, assumant ainsi le plein exercice de son autorité.

53. L'universalité ainsi comprise se fonderait sur la coopération et la solidarité entre tous les Etats et il en résulterait un nouveau type de paix excluant l'utilisation de la force ou l'exercice de la puissance.

54. Le Pérou est convaincu que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales est la raison même de l'existence des Nations Unies et doit par conséquent constituer la préoccupation fondamentale et constante de notre organisation. C'est pourquoi, au cours de la présente session de l'Assemblée, la délégation du Pérou a participé, avec le Groupe des Etats de l'Amérique latine qui partagent une même tradition de respect des principes de la Charte, à l'élaboration d'un projet de résolution relatif aux mesures propres à renforcer la sécurité internationale [A/C.1/L.517].

55. Il ne sera possible de renforcer la paix et la sécurité internationales que dans le respect des droits de l'homme et la suppression des inégalités considérables qui séparent les pays développés et les pays en voie de développement.

56. Le Pérou, qui a promulgué comme loi nationale la Déclaration universelle des droits de l'homme, répète ici qu'il rejette l'odieuse politique d'*apartheid* ainsi que toute discrimination raciale ou religieuse et qu'il se prononce en faveur de la reconnaissance du droit des peuples qui sont encore sous le joug colonial à la libre détermination et à l'indépendance.

57. Les efforts que les Nations Unies déploient pour favoriser les droits de l'homme et supprimer les inégalités qui existent entre les pays riches et les pays pauvres ont pris forme concrète lorsque les Etats Membres des Nations Unies ont élaboré le projet de la première Décennie du développement. Malheureusement, les objectifs ainsi établis n'ont pas été atteints et, de plus, on ne les a pas fait connaître suffisamment pour que les pays industrialisés se sentent engagés, au moins moralement, à participer à la première Décennie en adoptant des mesures de coopération internationale concrètes.

58. Dix ans plus tard, nous entamons une nouvelle décennie, mais sans la satisfaction d'avoir mené à bien la précédente. A cette occasion, le Gouvernement révolutionnaire du Pérou ne peut s'empêcher de dire quels ont été, à son sens, les deux facteurs déterminants qui ont empêché le succès de la dernière décennie et qui risquent de réduire à néant nos espoirs pour la prochaine.

59. Le premier de ces facteurs est le manque de volonté politique de la plupart des pays industrialisés de faire disparaître les rapports de subordination économique qu'ils

imposent aux pays en voie de développement. Le second facteur qui entrave le développement économique et social est la lenteur avec laquelle les pays en voie de développement eux-mêmes modifient leur structure interne.

60. On ne peut certes rendre l'Organisation des Nations Unies responsable du fait que la coopération économique internationale n'est que fragmentaire, car cet échec est la regrettable conséquence de l'état actuel des relations économiques entre les Etats Membres.

61. On ne pourra célébrer dignement le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies si l'on accepte une stratégie de la Décennie du développement qui accentue encore la subordination économique actuelle des pays en voie de développement à l'égard des pays développés et qui ne répond donc pas aux obligations juridiques énoncées dans la Charte des Nations Unies, laquelle déclare que le devoir de tous les Etats Membres est de promouvoir des niveaux de vie plus élevés, le plein emploi pour tous et le progrès économique et social. Ces dispositions impliquent, sur le plan national et international, des efforts concertés pour atteindre de tels objectifs. La coopération internationale en vue du développement est donc une responsabilité commune que partagent tous les Membres de l'Organisation.

62. Le Gouvernement du Pérou envisage cette responsabilité commune en s'inspirant de deux postulats: tout d'abord, la responsabilité primordiale du développement incombe aux pays intéressés eux-mêmes; ils doivent faire à l'échelle nationale les efforts nécessaires pour transformer leurs structures socio-économiques. Deuxièmement, les pays développés doivent, en contrepartie, renoncer à toute politique qui risque d'entraver ces réformes intérieures, et ils doivent accorder une réelle collaboration en vue de faciliter l'aboutissement de ces transformations car, de toute évidence, les efforts isolés des pays en voie de développement ne peuvent suffire.

63. Tenant compte de ses obligations envers son propre peuple et envers la Charte des Nations Unies, le Gouvernement révolutionnaire du Pérou aborde la nouvelle décennie avec une politique coordonnée en vue de réformer ses structures socio-économiques, c'est pourquoi il a édicté une série progressive de dispositions juridiques et de moyens de les appliquer; je citerai entre autres une réforme agraire juste, un emploi plus judicieux et un meilleur contrôle des ressources naturelles, une loi récente sur l'industrie afin d'instaurer la justice sociale, la réforme de l'enseignement, et d'autres changements profonds qui modifieront radicalement l'ordre économique et social injuste qui régnait auparavant et qui constituait l'une des causes essentielles du sous-développement de notre pays.

64. Ces réformes n'ont pas pour but de modifier superficiellement l'ordre traditionnel pour que rien d'essentiel ne change, mais leur exécution s'inscrit dans le processus d'une révolution nationaliste et humaniste authentique, qui ne se propose pas simplement de moderniser les anciennes structures de la société, mais veut les remplacer par d'autres qualitativement différentes, qui constituent la base d'un ordre socio-économique nouveau pour notre pays.

65. L'opinion publique mondiale apprécie pleinement les sacrifices et les efforts internes que de nombreux pays en voie de développement consentent, tout comme le Pérou. Le sentiment de l'injustice économique internationale se fait plus intense dans les pays prospères, où il a parfois provoqué une noble rébellion des nouvelles générations, ce qui prouve qu'elles prennent conscience de la solidarité internationale qui doit lier les hommes.

66. Pour toutes ces raisons, mon gouvernement réaffirme son optimisme quant à l'avenir des Nations Unies et il continuera de défendre leur cause en créant au Pérou une société nouvelle et juste, car les nobles objectifs de paix, de justice et de progrès prescrits sur le plan mondial sont ceux-là mêmes que le Gouvernement péruvien s'efforce d'atteindre à l'échelle nationale.

67. Les idéaux des Nations Unies, leurs nobles buts et leurs objectifs élevés de paix, de justice et de progrès ne se transformeront en réalité que lorsque les peuples auront compris qu'ils sont tous membres d'une même famille et d'une même race — la race humaine, capable des réalisations scientifiques et techniques les plus extraordinaires — lorsqu'ils réussiront à instaurer sur notre planète la justice entre les hommes et entre les Nations, lorsqu'ils auront tous la possibilité de vivre dans la dignité et la sécurité, et lorsque les Etats respecteront les principes de la Charte. C'est dans cette perspective et dans cet esprit que nous devons célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et envisager l'avenir avec une foi et une espérance nouvelles dans le destin commun de l'humanité.

68. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Je donne la parole à S. E. M. Christian Palamas, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Grèce.

69. M. PALAMAS: Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de la délégation hellénique pour votre élection à la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes tout particulièrement heureux de voir nos travaux dirigés par une personnalité connue pour son dévouement aux Nations Unies et que ses talents multiples, sa grande expérience et ses traditions familiales ont prédestinée à assumer cette haute mission.

70. La célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies marque une étape. Un moment d'arrêt qui nous permet d'évaluer le passé et d'envisager l'avenir. Cela implique un véritable examen de conscience. Chacun de nous, chaque Etat Membre, chaque gouvernement aura à se poser la question: qu'avons-nous fait, nous, pour les Nations Unies? Qu'ont fait les Nations Unies pour nous et pour le reste du monde? Cet examen de conscience, je me permettrai de le faire très brièvement pour le compte de la Grèce.

71. Il ne faut pas oublier que les Nations Unies ont été enfantées dans la souffrance. Elles ont été acquises au prix d'immenses sacrifices. Du sang et des ruines. Des millions et des millions de morts. Ce sont eux qui méritent notre première pensée. Eux qui n'ont pas vécu pour que naisse un monde meilleur. Dans cet holocauste, la part de la Grèce a été grande. Par rapport à sa population, trop grande.

72. Par la suite, toutes les fois que les Nations Unies ont demandé l'aide de leurs membres pour la défense des principes de la Charte, la Grèce n'a refusé ni sa contribution ni le sang de ses combattants.

73. De son côté, la Grèce a contracté une dette de reconnaissance envers les Nations Unies. Dans les moments difficiles qu'elle a traversés de 1947 à 1949, les Nations Unies lui ont apporté une aide précieuse. Le peuple hellène ne l'oublie pas.

74. Il n'oublie pas non plus que, au sein des Nations Unies, sa voix pour la reconnaissance du droit des Chypriotes à l'autodétermination a trouvé audience, compréhension et assistance. Aujourd'hui encore, Chypriotes grecs et Chypriotes turcs essaient de résoudre leurs différends par la négociation. Ils bénéficient de l'intérêt du Secrétaire général, ainsi que de la présence à Chypre de la force de paix des Nations Unies.

M. Ramphul (Maurice), vice-président, prend la présidence.

75. Mon pays est lié aux Nations Unies par des rapports étroits, actifs et permanents. Ces liens sont renforcés par notre attachement total à la Charte.

76. La Charte, indépendamment de son contenu contractuel, est, dans son essence, un message de paix, de liberté et de justice. Il est vrai que dans le monde d'aujourd'hui la paix, la liberté et la justice ne sont pas le partage de tous. Cependant, pour autant que cela soit regrettable, il n'y a pas lieu de désespérer. L'action de la Charte est plus efficace qu'on ne le croit. Elle instille dans la conscience des hommes et des nations ses nobles principes. Elle pose les bases d'une morale et d'une légalité internationales. Chacun sent le besoin de légitimer, tant bien que mal, son action en invoquant la Charte. L'agression n'ose plus dire son nom. Là où, malheureusement, elle existe encore, elle éprouve le besoin de porter un masque, de pénétrer dans la légalité internationale, même, si j'ose dire, en utilisant un faux passeport. Ce n'est peut-être pas beaucoup. Mais c'est un progrès psychologique qui a tendance à se renforcer à l'avenir.

77. Malheureusement, au niveau international règne encore la loi du plus fort. La justice n'est pas encore arrivée à juguler la violence. Mais, là encore, on constate des signes nouveaux. Lorsque la violence commence à faire peur à la violence — et nous en avons déjà des symptômes — la justice et le droit s'offrent comme la seule solution acceptable, même pour ceux qui sont forts. Même pour les grands et les supergrands.

78. Nous mettons notre confiance dans les principes de la Charte. Pourvu que ces principes ne soient pas transformés en slogans.

79. Nous reconnaissons la négociation comme le meilleur moyen de résoudre les différends qui peuvent nous opposer à d'autres. Au besoin, nous sommes en faveur du recours à la justice internationale et à l'arbitrage. Mais nous sommes contre le recours à la force. Nous considérons que toute négociation est préférable à une confrontation. Le respect mutuel et la réciprocité garantissent le développement pacifique des relations internationales.

80. Jusqu'au jour où le règne de la justice internationale sera assuré, les alliances militaires, dans la mesure où elles sont défensives, ne sont pas en opposition avec les clauses de la Charte. Elles servent à maintenir un équilibre indispensable au maintien de la paix. Et cet équilibre est profitable, même à ceux qui ne font pas partie de ces alliances. Il rend pratiquement possibles le non-engagement et la neutralité.

81. Il est notoire que les Nations Unies, et en particulier les grandes puissances, sont engagées dans une série de négociations qui ont pour but de promouvoir la limitation progressive des armements et d'accentuer le mouvement, déjà amorcé, de la détente internationale. Le dégel des cristallisations politiques existantes ne pourra véritablement commencer que lorsque la sécurité reposera sur des garanties substantielles et valables.

82. Entre-temps, rien n'empêche que des relations de plus en plus confiantes s'établissent entre Etats appartenant à des organisations défensives différentes. Bien au contraire, de tels rapports contribueront à l'amélioration du climat politique général, ainsi qu'au rapprochement entre les gouvernements et les peuples.

83. La Grèce, engagée dans cette voie, est heureuse de constater qu'entre elle et les pays socialistes voisins se développent des rapports de plus en plus confiants. Notre politique de paix et de bonne entente ne comporte pas d'exclusive. Nous souhaitons que la péninsule balkanique, notoire dans le passé pour avoir été la poudrière de l'Europe, se transforme en foyer de paix et de collaboration au bénéfice de tous.

84. Des nuages planent sur la Méditerranée orientale, berceau de tant de civilisations et foyer de tant de lumières. Nous partageons l'inquiétude générale causée par la situation qui existe au Moyen-Orient, zone qui nous est proche. Pour le bien de la paix et de nos amis, qui sont nombreux dans cette région du monde, nous souhaitons que s'ouvre le chemin vers une paix durable et juste. Des situations de fait qui reposent sur la violence sont précaires et constituent un danger pour tous. Tôt ou tard, elles doivent faire place à des solutions que seule la négociation, menée sous les auspices des Nations Unies, pourrait dégager des réalités présentes.

85. Au moment où l'on célèbre le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, on ne saurait ignorer le chapitre de la décolonisation. Dans ce domaine, notre organisation a mené une lutte ardue pour l'accession à l'indépendance des peuples non encore émancipés. Je suis heureux de pouvoir dire que la Grèce a été, dès le début, étroitement associée à toute action en faveur de l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

86. On parle souvent des nations en voie de développement. Leur venir en aide est le meilleur investissement politique et humain que l'on puisse faire.

87. En ce moment, où l'on essaie de dresser le bilan des activités des Nations Unies et d'évaluer leur portée, il ne faut pas oublier l'œuvre accomplie par les institutions spécialisées. C'est une œuvre constructive qui tisse en profondeur une contexture de plus en plus serrée de la solidarité internationale.

88. Avant de terminer, je désire rendre hommage, au nom de mon pays, à notre secrétaire général, dont le grand mérite est reconnu par tous, à ses éminents collaborateurs et aussi à tous ceux qui travaillent pour notre organisation, à tous ceux dont nous ne connaissons pas le nom mais qui méritent l'éloge dû au "travailleur inconnu" des Nations Unies.

89. Aux sceptiques, qui sont prêts à faire le procès des Nations Unies parce que les Nations Unies n'ont pas réussi à changer le monde, nous nous bornerons à dire: oui, c'est peut-être vrai. Mais les Nations Unies sont encore jeunes. Très jeunes. Et le monde est déjà vieux. Très vieux. Et l'on ne change pas aisément les vieux.

90. Le PRESIDENT: Je donne la parole à S. E. M. Sylvestre Nsanzimana, ministre de la coopération internationale du Rwanda.

91. M. NSANZIMANA: C'est un insigne honneur qui m'échoit de pouvoir représenter le Président de la République rwandaise, M. Grégoire Kayibanda, à ces augustes cérémonies qui marquent le jubilé d'argent de notre organisation.

92. Aussi, voudrais-je d'emblée adresser à tous les représentants ici présents les chaleureuses salutations du Président, du Gouvernement et du peuple rwandais et à notre organisation tous les souhaits de longue vie et de pleine efficacité.

93. Et puisque nous sommes conviés à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, il ne serait pas superflu de retracer, ne fût-ce que d'une façon linéaire, les circonstances de sa naissance et les principales étapes de sa croissance.

94. Il y a à peine 50 ans, essoufflés par la course aux armements et épouvantés par les horreurs de la première guerre mondiale, les Etats signataires du Traité de Versailles fondaient et scellaient par un pacte, le 10 janvier 1920, un organisme ayant pour objet de développer la coopération et garantir la paix et la sécurité entre les nations.

95. Cette lourde tâche fut confiée à la Société des Nations, qui l'assuma de plein gré avec l'espoir, en ce qui concerne le maintien de la paix, qu'elle recevrait l'appui de l'opinion internationale pour dégager des éléments de solution en faveur d'un règlement pacifique des différends. C'était au temps où l'on croyait encore à l'idée qu'il suffirait de porter les problèmes sur la scène internationale pour que, du coup, les parties en présence se soumettent à une conciliation amiable.

96. Mais cette croyance ne tarda pas à s'avérer aberrante. En effet, l'opinion internationale à laquelle la jeune Société des Nations entendait recourir n'existait pas encore et, maintenant qu'elle existe, il est permis de se demander si elle est assez efficace pour conjurer les dangers qui menacent la paix dans le monde. Bref, pour n'avoir pas mis au point des mécanismes suffisamment développés pour maintenir la paix, la Société des Nations ne put éviter la guerre, une seconde guerre mondiale, plus dévastatrice encore et à moins de 20 ans de la première.

97. Aussi, dès 1942, la conviction était acquise qu'il fallait créer une nouvelle organisation plus apte à résoudre les problèmes du monde moderne résultant de la complexité des relations internationales. Une entreprise aussi gigantesque avait besoin, pour se réaliser, d'une longue chaîne d'étapes préparatoires.

98. La Conférence de Moscou qui se tint en octobre 1943 consacra la décision de quatre puissances de créer une nouvelle organisation internationale. L'étape principale dans cet acheminement fut marquée par la Conférence de Dumbarton Oaks, en septembre-octobre 1944, qui avait pour objet de déterminer les buts, la structure, les moyens de fonctionnement et les principes directeurs de cette organisation. Les points restés en suspens, tels que le droit de veto des grandes puissances et le changement du régime des mandats en celui de tutelle, furent débattus et réglés à la Conférence de Yalta de février 1945, qui décida la convocation de la Conférence de San Francisco pour rédiger la Charte des Nations Unies. La Conférence de San Francisco s'ouvrit le 25 avril 1945 et dura deux mois, au bout desquels la Charte qui devait entrer en vigueur le 24 octobre de la même année fut signée.

99. C'est à partir de cette date que notre organisation acquit son droit de cité international et commença à mener son existence authentique. Elle traversa toute une série de crises que chacun de nous connaît. Mais, trop bien conçue pour succomber à une simple maladie infantile, l'Organisation des Nations Unies se revigora dans ses périodes de convalescence et, après avoir traversé allégrement son adolescence, elle s'apprête aujourd'hui à entrer dans l'âge adulte non sans nous faire savourer les fruits de 25 ans de vie bien remplie.

100. Nous ne saurions mieux fêter notre organisation qu'en lui renouvelant, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, notre serment de fidélité. C'est pourquoi, déférant à ses principes, le Rwanda tient à réaffirmer ici de la manière la plus solennelle sa foi et son adhésion à la doctrine de l'Organisation des Nations Unies.

101. En effet, en consacrant par un principe qu'il a inscrit dans sa Loi fondamentale l'inviolabilité de la personne humaine et sa protection par l'Etat, en garantissant à tous ses citoyens par sa Constitution du 24 novembre 1962 les libertés fondamentales telles qu'elles sont définies par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et en reconnaissant l'égalité de droits de tous les citoyens devant la loi sans distinction de race, de sexe ou de religion, le Rwanda s'est inspiré, dans la réglementation des relations entre les individus et entre ceux-ci et l'Etat, des principes intangibles proclamés dans la Charte des Nations Unies.

102. De même, dans ses relations internationales, le Rwanda applique l'enseignement de la Charte ayant trait à l'affermissement de la paix et de la sécurité internationales, au développement avec les autres nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, au règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques de telle manière que la paix et la sécurité internationales ne soient pas mises en danger, à l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de

tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Ce sont donc les principes mêmes de l'Organisation des Nations Unies qui servent de base tant à la politique interne de notre pays qu'à sa politique extérieure, qui est faite de paix et de coopération.

103. Nous rendrions un mauvais service à notre organisation si nous nous contentions de louer ses mérites sans lui faire part de certaines critiques, fondées ou non, qui ont été formulées à son endroit au cours de son premier quart de siècle. En effet, qui n'a entendu reprocher à l'Organisation des Nations Unies d'être un organisme colossal, voire une "tour de Babel"? Des esprits pessimistes sont allés jusqu'à la déclarer inapte à fonctionner normalement parce que, disent-ils, "il y a trop de monde". Une telle affirmation ne trompe personne pour peu qu'on y réfléchisse. Certes, notre organisation comptait au départ un nombre assez réduit de Membres, mais rien n'indique qu'à cette période elle fonctionnait mieux qu'aujourd'hui où elle en compte 127 et ce, sans limitation numérique autre que le nombre des Etats du monde entier.

104. Dès lors, reprocher à l'Organisation des Nations Unies de compter de nombreux Membres revient à lui faire grief d'avoir acquis un des attributs essentiels à sa nature, c'est-à-dire l'universalité, qu'elle ne saurait atteindre en dehors d'une plus grande représentativité.

105. Du reste, cette crainte du grand nombre, qui relève d'une vague nostalgie du retour au club fermé d'antan, se concilie mal avec l'opinion de plus en plus répandue de nos jours selon laquelle l'ONU n'est pas assez représentative. Cette opinion se fonde sur la constatation que certaines nations n'ont pas encore réussi à s'y faire représenter, les unes à cause de leur division, les autres pour n'avoir pas encore acquis la qualité de sujet de droit international par suite de la domination étrangère. Mais, encore une fois, ce n'est pas la faute de notre organisation si, pour une raison ou une autre, un pays se trouve divisé ou opprimé.

106. Nous continuons à espérer que les Etats divisés pourront un jour trouver dans leur propre génie les solutions les mieux appropriées à la normalisation de leur situation et que les territoires actuellement sous domination étrangère récolteront, un jour que nous souhaitons le plus proche possible, les fruits de l'émancipation qu'ils sont en droit d'attendre de la résolution 1514 (XV) de notre organisation.

107. D'autres observateurs, qui ne font pas non plus preuve de désintéressement, prétendent que l'Organisation des Nations Unies s'est avérée incapable de maintenir la paix dans le monde. Ils citent, à l'appui de leurs assertions, les conflits armés qui ont éclaté et qui durent encore au Moyen-Orient et dans l'Asie du Sud-Est. Sans minimiser les souffrances et les pertes incalculables en ressources humaines et matérielles que connaissent les nations en guerre depuis si longtemps, ma délégation pense cependant que cette accusation relève de la pure fantaisie car, même si l'ONU n'a réussi que partiellement à maintenir la paix dans le monde, il y a déjà 25 ans que, grâce à elle, notre planète n'a plus été le théâtre d'une guerre généralisée.

108. Mais, de toutes ces attaques, la plus dangereuse est, quant à nous, celle qui tente de détourner l'Organisation

des Nations Unies de sa précieuse participation au relèvement du niveau de vie des populations du tiers monde. Ces esprits égoïstes prétendent tirer la leçon de l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement pour lancer un défi à notre organisation.

109. Quoi qu'il en soit, une telle attitude ne fait que montrer combien certains esprits sont encore loin d'avoir pris conscience de la grande menace que constitue pour la paix mondiale le déséquilibre socio-économique qui fait aujourd'hui la honte de notre siècle, où seulement un quart de l'humanité nage dans l'opulence tandis que les trois quarts, soit environ 2 milliards 600 millions d'âmes, crouissent dans la misère.

110. Il est clair que toutes ces tractations visent une seule et même chose: la désintégration de notre organisation. La manœuvre est facile, d'autant plus facile et d'autant plus dangereuse qu'elle s'attaque à une organisation gigantesque certes, mais particulièrement jeune.

111. Pour sa part, mon pays apprécie hautement et soutient sans réserve toutes les actions et toutes les initiatives de l'Organisation des Nations Unies, celles de ses agences et celles de toutes les institutions internationales spécialisées en vue du maintien de la paix et du relèvement du niveau de vie des populations des pays en voie de développement.

112. Le Rwanda, qui a foi en l'Organisation des Nations Unies, la considère comme indispensable et irremplaçable parce qu'elle est un organisme de confrontation et de coexistence pacifique, justifié par la nécessité dans laquelle nations riches et nations pauvres, grandes puissances et petites puissances, se trouvent de vivre ensemble et de travailler ensemble au développement d'une véritable solidarité internationale, seule base valable d'une authentique démocratisation des rapports internationaux.

La séance est levée à 12 h 5.